

PARIS, le 02.09.09

Le Secrétaire National
Chargé de la police municipale

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suppression du « taser » pour les policiers municipaux : Réaction de la FA-FPT !

En premier lieu, la **FA-FPT** rappelle qu'elle n'a jamais revendiqué le port de cette arme pour les policiers municipaux mais elle déplore la remise en cause et les polémiques que vont susciter cette annulation.

La **FA-FPT** a été pleinement associée par Mme Michelle ALLIOT MARIE (Ministre de l'Intérieur de l'époque) à la réflexion concernant l'autorisation du port du « Taser X 26 » par les policiers municipaux.

Jean Michel WEISS, Secrétaire National chargé de la police municipale, soulignait dans un communiqué du 17 avril 2008 : « *les agents de police municipale peuvent déjà être dotés d'armes à feu (4^{ème} catégorie) revolver, ou pistolet automatique, d'armes de 6^{ème} catégorie (bâton de défense, ou tonfa, et bombe lacrymogène), ainsi que du flash ball (4^{ème} ou 7^{ème} catégorie). **Le Taser X 26, non réclamé par la Fédération Autonome, ne doit en aucun venir se substituer aux armes actuelles. Il ne peut s'agir que d'une arme collective qui viendrait renforcer le panel existant.** »*

Après la publication ce jour de l'arrêt du Conseil d'Etat, la **FA-FPT** souligne que le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), avait mis tout en œuvre pour que les policiers municipaux, moniteurs en maniement des armes puissent être formés de manière satisfaisante au sein des Ecoles de Police Nationale ou de Gendarmerie Nationale, dans le cadre d'un protocole d'accord.

La **FA-FPT** ne souhaite pas que ce dossier relance le débat sur l'armement de la police municipale qui depuis le décret d'août 2007 est parfaitement encadré par une formation sérieuse, adaptée et performante.

Par ailleurs, elle est satisfaite de savoir que Brice HORTEFEUX, le Ministère de l'Intérieur, a déjà précisé quelques heures après l'annonce de la décision du Conseil d'Etat, qu'un "nouveau décret" pour la formation des policiers municipaux serait préparé. **La FA-FPT abordera ce dossier lors de sa prochaine rencontre, dans quelques jours, avec Alain MARLEIX, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur.**

Contact presse :
Jean Michel WEISS
tél : 06.07.28.73.49